



PLAN D' ACTIONS
PLAN DE DÉCONFINEMENT
EN PERIODE D'EPIDEMIE DE **COVID-19**

Recommandations de sécurité sanitaire pour une
reprise progressive des activités pour les disciplines

Vol en soufflerie

sous réserve d'un allègement des mesures sanitaires actuelles

Transmis le 11 mai 2020

SOMMAIRE

- ❖ Préambule

- ❖ Mesures et précautions sanitaires générales et particulières

- ❖ **Fiche n°1** : Dispositions communes à tous les clubs / structures d'activités pour l'accueil et l'organisation des séances de vol en ascensionnel/vol en soufflerie et /ou de saut en parachute

- ❖ **Fiche n°2** : Dispositions spécifiques à l'organisation d'une séance de vol en soufflerie

- ❖ **Annexes** : Liens web, affiches et informations utiles à la prévention sanitaire et aux gestes de précautions pour se protéger du **Covid-19**

Préambule

En cette période de pandémie planétaire, **la priorité de la Fédération Française de Parachutisme est d'assurer la sécurité sanitaire de tous ses adhérents et des utilisateurs de souffleries sportives.**

Dans le contexte actuel où le virus continue de circuler, les risques de propagations sont avérés et peuvent engendrer une seconde vague épidémique catastrophique pour notre santé et notre économie.

La Fédération Française de Parachutisme -FFP - coordonne 3 disciplines sportives dont deux aériennes : le parachutisme et le vol ascensionnel qui se pratiquent en extérieur et une discipline en structure intérieure fermée, le vol en soufflerie.

L'ensemble de ces activités nécessite un matériel et des équipements spécifiques. Les pratiquants confirmés possèdent généralement leur propre matériel alors que les personnes en progression ou pratiquant occasionnellement préfèrent louer un matériel approprié à leur niveau de pratique.

Tous sont cependant tributaires des moyens mis à disposition par chaque structure et pour chaque discipline concernée : hangars, locaux d'accueil, communs, salles de pliage, salles cours, matériels et équipements spécifiques, moyens aériens - avions - ou de treuillage, restauration, hébergement, etc...

Ces activités se pratiquent essentiellement sous forme de loisir en groupe ou de façon autonome (sous contrôle d'une direction technique qualifiée et de moniteurs diplômés d'état pour chaque structure active ou d'un certificat de qualification professionnelle).

Plus de 56 écoles sous forme associative ou commerciale accueillent nos pratiquants dans chaque discipline sur le territoire national.

Ces organisations représentent le « poumon » économique de notre activité avec, entre autres, la formation, l'encadrement des pratiquants, la découverte et l'accession à nos pratiques dans le cadre du Projet Sportif Fédéral validé par le ministère des Sports.

Ce volet économique concerne également toutes les PME/TPE qui fabriquent les matériels spécifiques à la pratique de chaque discipline de vol ou de saut, qui construisent les infrastructures (soufflerie) et matériels spécifiques à chaque activité, qui entretiennent les aéronefs et les parc matériels, etc...

Ce document liste les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer des conditions sanitaires adaptées à la reprise des sauts en parachute, des vols en ascensionnel et des vols en soufflerie.

La reprise progressive de notre activité s'effectuera en conformité avec la doctrine sanitaire du ministère de la Santé et dans le strict respect des consignes et gestes barrières qui s'y rattachent.

Il appartient à chaque structure d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires pour les mettre en place au sein de leur établissement.

**Mesure et précautions sanitaires générales
et particulières à respecter pour chaque EAPS**
Ecoles « ascensionnel » - Ecoles de parachutisme - Structures souffleries

Toutes les procédures liées au Covid-19 seront rigoureusement formalisées en regard des précautions utiles à la protection mutuelle des uns et des autres.

Les affiches précisant l'ensemble des règles à respecter et des gestes barrières seront, avec les informations spécifiques à nos pratiques, apposés sur tous les lieux de passages, dans les bureaux d'accueil et autres locaux où peuvent circuler personnels et pratiquants (en annexe).

Chaque responsable de structure devra rédiger et mettre en place un plan Covid-19 avec une charte des règles sanitaires que tous les pratiquants, personnels techniques et administratifs s'engageront à respecter.

La charte stipulera précisément toutes les mesures idoines de fonctionnement de leur établissement au regard des préconisations et directives interministérielles visant à protéger l'ensemble des personnels.

Ce plan nécessitera une réorganisation des postes de travail après analyse des risques possibles de contamination de tous les lieux (espaces de vie, techniques, administratifs, communs...) et de tous les vecteurs potentiels (matériels de saut, mobiliers, aéronefs, etc...) pouvant transmettre le virus.

Il comportera un volet organisationnel et un volet de prévention. La communication s'avère essentielle. Il est recommandé de créer des check-lists pour les tâches importantes (séances, gestion des avions, des pilotes, nettoyage des locaux...).

Pour chaque structure - ascensionnel, vol en soufflerie, école de parachutisme - en mesure de reprendre partiellement leur activité, un référent Covid-19 sera désigné pour veiller au bon respect de l'ensemble des consignes et recommandations sanitaires établis par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Si le référent Covid-19 identifie en amont la présence potentielle de « personnes à risque » ou de « personnes susceptibles d'être en lien avec le Covid-19 » lors de son arrivée sur la structure ou dans le périmètre du cadre de pratique de l'activité en cours, il se reportera aux protocoles disponibles.

Selon la/les « réponses » obtenue(s) par la personne présentant des signes pouvant laisser planer un doute avéré, il peut être amené à lui refuser l'accès sur la structure dans un souci de précaution sanitaire.

La reprise de nos activités nécessite une coordination de la direction technique avec les personnels encadrants et les personnes officiant dans le même environnement pour que chacun puisse se prémunir au mieux d'une éventuelle exposition à un vecteur de contamination.

Une fiche regroupant les règles et les consignes communes à l'organisation du cadre de pratique fonctionnel général des trois disciplines précise l'ensemble des mesures à mettre en place pour une gestion sanitaire appropriée au sein de chaque structure ou de chaque club.

Elle spécifie l'ensemble des gestes et comportements à privilégier pour tous les personnels, pratiquants et visiteurs évoluant dans les différentes zones communes ou privées, et où elles peuvent potentiellement être en contact avec le virus ou éventuellement le propager.

Pour chacune des trois disciplines, une fiche propre aux étapes spécifiques en amont et en aval de chaque phase d'un saut en parachute, d'un vol en ascensionnel et/ou en soufflerie est éditée séparément.

FICHE N°1

Dispositions communes à toutes les structures pour l'accueil et l'organisation des séances de vol en ascensionnel/soufflerie et /ou de saut en parachute :

Chaque structure est responsable de la santé et de la sécurité de ses employés, salariés et intervenants.

La loi prévoit que l'on doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances devant la conduire à s'assurer que les mesures mise en œuvre soient adaptées ou doivent l'être pour protéger toutes les personnes contre les risques de contamination.

L'ensemble des ressources humaines du staff de la structure établissent les priorités s'inscrivant chronologiquement en préalable à chacune des étapes de la conduite de l'activité avant, pendant et après chaque vol en ascensionnel /soufflerie et ou chaque saut en parachute solo ou tandem.

Il en va de l'intérêt de tous car l'organisation sécurisée de chaque poste dénotera de la capacité de la structure à répondre aux inquiétudes et à protéger la clientèle et les pratiquants contre les risques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec les encadrants.

Cette démarche passe en revue les circonstances dans lesquelles les personnels peuvent être exposés au virus et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus bas le risque : organisation du travail vs règles de distances sociales, équipements vs écrans ou éloignement des guichets, consignes et procédures appropriés à chaque stade des activités en cours, information et sensibilisation aux risques de transmission par projection (goulettes, toux, éternuements...) ou par contact.

Mesures pour le personnel administratif - accueil et réception :

- Mise en place de PMMA à la réception et aux caisses
- Désinfection régulière du poste de travail, des outils et matériels du secrétariat.
- Favoriser les paiements par carte bancaire, sans contact ou en ligne
- Continuer de favoriser le télétravail autant que possible

Mesures pour les pratiquants et les visiteurs :

- Marquage au sol devant l'accueil et/ou le secrétariat pour délimiter les distances sanitaires.
- Écran ou vitre de protection entre le public et l'accueil du secrétariat et/ou la zone d'avionnage.
- Port du masque obligatoire de tous et tout le temps sur la structure et son environnement immédiat.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à proximité de ces principaux points de contacts
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique de tous les clients et accompagnants lors de leur arrivée
- Nettoyage, toutes les heures, des principaux points de contacts (tablettes, TPE, caisse, écrans tactiles ...)
- Une seule personne (hors équipe administrative et technique) devant ou dans le secrétariat
- Paiement par carte bancaire uniquement
- Nombre limité et défini de personnes pour chaque salle de cours en fonction de la surface
- Respect de la distanciation entre les accompagnants et les pratiquants dans la zone d'attente
- Si préconisation ministérielle, l'utilisation d'un thermomètre frontal à infrarouge pourrait être utilisée pour tester toutes les personnes arrivant sur la structure avec l'accord des personnes.

Il est impératif de s'assurer que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres de l'activité !

Affichage & communication

- Affichage réglementaire de prévention COVID-19 à l'entrée et dans tous les points stratégiques, zone d'attente pratiquants et accompagnants, salle de pliage et/ou de cours, lieux communs.

Espaces communs et espaces de vie

- Mise à disposition de produits et de matériels nécessaires au respect des règles sanitaires : savons liquide, lingettes désinfectantes, papier, gel hydro-alcoolique, poubelle à pédale, masques et gants. Ces produits et matériels seront disponibles sur différents points afin d'éviter les regroupements au même endroit.
- Chaque structure pourra demander à ses adhérents de se munir de masques, de gel hydro-alcoolique et de gants pour minimiser les coûts.
- Fermeture des distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas.
- Fermeture de l'hébergement et du club house dans un premier temps.
- Si une ouverture partielle de la restauration et de l'hôtellerie en générale est autorisée, l'ouverture du club house pourrait s'envisager dans des circonstances respectant la même réglementation que celle préconisée par le gouvernement et avec une seule personne dans chaque chambre pour l'hébergement.

Espaces techniques

- Dispositions identiques à celles mise en place pour les espaces de vie communes
- Désinfections des agrès et matériels de répétition au sol (carlingue, planches à roulette, simulateurs divers...) et des matériels audio-vidéos utilisés pour les briefing/débriefings
- Pliages sur des surfaces devant être désinfecté après chaque utilisation

Nettoyage et entretien - Désinfection régulière tout au long de la journée

- Sanitaires : respect de la fréquence de nettoyage réglementaire. Établir un plan de nettoyage des locaux avec périodicité et des outils de travail individuels (gants de ménage, balai, serpillère, éponge, produit désinfectant). Toute personne conduite à utiliser des produits, notamment des désinfectants, plus puissants que ceux utilisés habituellement, doit s'informer des risques supplémentaires liés à leur usage.
- Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage.
- Autres locaux et espaces de circulation : aérez tous les locaux dans la journée et si possible laisser les portes ouvertes pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées.
- En plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.
- Nettoyez régulièrement les équipements collectifs (téléphone, ordinateur, souris, photocopieur, imprimante en insistant sur certaines zones (couvercle imprimante, écrans tactiles) des poignées de portes, boutons et plus généralement de tout objet et surface susceptibles d'avoir été contaminés par contact avec les mains.
- Assurez-vous que les poubelles et les déchets souillés soient bien identifiés et privilégiez les poubelles à pédales.

La mise en place de ce plan d'action pour la reprise de l'activité du parachutisme en France reste soumise à l'évolution de la situation générale et à la disparité propre à chaque région touchée par la pandémie.

Mais aussi aux capacités de chaque structure à pourvoir mettre en place l'ensemble du dispositif dans des conditions propices au respect de toutes les règles et consignes protégeant personnels et pratiquants selon la doctrine gouvernementale.

En cas de préconisations préfectorales (et/ou communales) spécifiques, les structures devront être en mesure de les respecter.

FICHE N° 2

Dispositions spécifiques à l'organisation d'une séance de vol en soufflerie

Mesures pour les moniteurs

- Lavage des mains à chaque session
- Lavage intensifié des combinaisons moniteurs
- Port du casque intégral par tous les moniteurs

Mesures avant le vol

Briefing

- Respect de la distance d'un mètre entre chaque participant au briefing ; **un espace de 4 m2 doit être respecté entre les sportifs lors de pratiques individuelles en groupe de 10 personnes maximum**
- Interdiction des accompagnants excepté concernant les accompagnants des enfants

Matériel

- Casque & lunettes : désinfection à chaque utilisation (produit lipocide ou virucide à déterminer)
- Combinaisons : désinfection à chaque utilisation (produit lipocide ou virucide à déterminer) et lavage intensifié
- Bouchons d'oreilles : sachets individuels ou distributeur accessible uniquement au moniteur (qui se lave les mains à chaque distribution)

Gestion des groupes de pratiquants

Zone pré-vol

- Respect de la distance d'un mètre entre les pratiquants OU division par deux du nombre de pratiquants autorisés dans la zone pré-vol
- Port d'un masque grand public normé obligatoire
- Séparation du public et du parcours des pratiquants
- Respect de la distance d'un mètre tout au long du parcours de pratiquant
- Aménagement spatial ou temporel afin d'éviter les rencontres entre les différents groupes

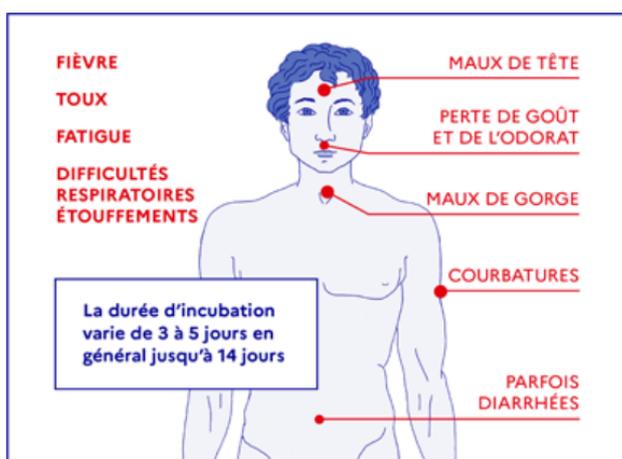
Pendant le vol pour les moniteurs

- Port du casque intégral obligatoire.

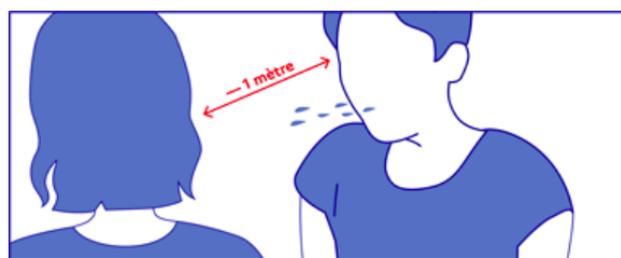
ANNEXE 1

Symptômes et transmission du Coronavirus

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Gestes barrières et comportements pour prévenir la propagation du COVID-19 :

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

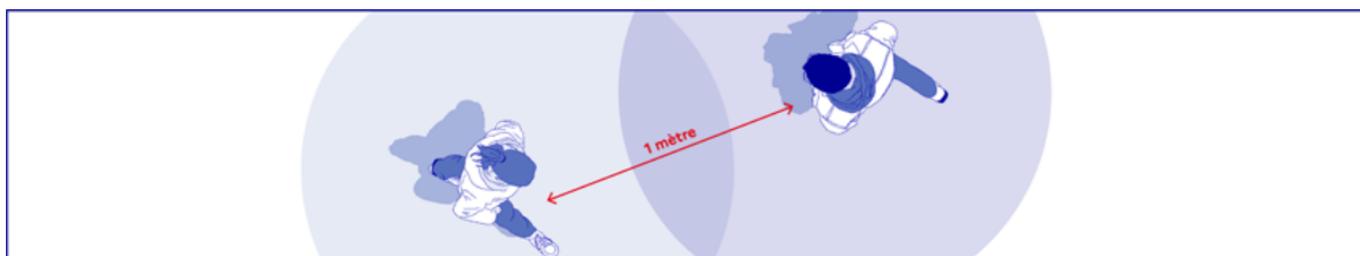


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer **la main**, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



ANNEXE 2

Affiches à destination du grand public

Lien pour télécharger les affiches officielles du ministère de la santé avec les gestes à adopter pour se protéger et protéger les autres du coronavirus - **Covid-19** –

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/affiche/alerte-coronavirus-pour-se-protoger-et-protoger-les-autres-affiche-62x100cm>



Quel comportement adopter ?

Je n'ai pas de symptôme

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

- Je reste confiné chez moi
- Je respecte la consigne de distanciation
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage
- Je ne sors que pour le travail et l'approvisionnement alimentaire
- Je favorise le télétravail si disponible

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires)
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible
- Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque



J'ai des symptômes (toux / fièvre)

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation)
- Je reste à mon domicile et je m'isole

Je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ j'ai fait un malaise

- J'appelle le **15**

https://www.aimf.asso.fr/IMG/pdf/aimf_affiche-a3-covid19_gestes_barri_re_v_masque_obligatoire.pdf

ANNEXE 3

Utilisation des masques pour se protéger efficacement contre le COVID-19

Comment bien utiliser un masque ?



• Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



• Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



• Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



• Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



• Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

0 800 130 000
(appel gratuit)

ou

gouvernement.fr/info-coronavirus

Les erreurs à éviter



• Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



• Porter son masque sans recouvrir son menton.



• Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



• Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



• Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

0 800 130 000
(appel gratuit)

ou

gouvernement.fr/info-coronavirus

1. Le masque chirurgical protège contre les virus qui se transmettent dans les gouttelettes. Il est suffisant dans la plupart des situations pour se protéger efficacement.

2. Le masque FFP2 protège donc le porteur du masque contre les virus circulant dans l'air. Dans le cas du coronavirus, il est réservé aux situations à risque, principalement pour le personnel soignant.

3. Les masques grand public sont qualifiés pour des environnements de travail :

- masques grand public de catégorie 1 : l'usage de ces masques est destiné aux populations amenées à accueillir du public dans le cadre de leurs activités. Ils filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns compatibles avec cette utilisation.

- masques grand public de catégorie 2 : ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Leurs propriétés de filtration des particules supérieures ou égales à 3 microns apportent un complément de protection aux gestes barrières.

4. Les masques normés : AFNOR a pris l'initiative de capitaliser sur une expertise collective de premier plan en produisant un document de référence proposant des exigences à satisfaire pour fabrication de nouveaux masques. Le document est accessible gratuitement dans sa version 1.0

5. Faire son masque au norme AFNOR : https://masques-barrieres.afnor.org/?_ga=2.18090927.177797746.1587967734-512075929.1587967734

ANNEXE 4

Autres mesures d'hygiène à prendre en cas de suspicion de contamination au COVID-19 :

Nettoyer systématiquement tous les espaces et objets ayant pu être contaminés



Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage. Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.



3. VÉRIFIER



- Assurez-vous du respect des plans de nettoyage.
- Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables (savons, gel, lingettes, sacs-poubelle...).
- Vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour, et assurez-vous en permanence de la présence de savon et de moyens de séchage.
- Évacuez les déchets régulièrement.

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Soutien aux Entreprises...

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>



Vous êtes indépendant et vous êtes impacté par le COVID-19. Les mesures de soutien spécifiques



Qui contacter si vous rencontrez des difficultés liées au COVID-19



Informations pour les salariés



Informations et recommandations sanitaires

... et aux Associations



www.associations.gouv.fr
créer, gérer et développer son association

<https://www.associations.gouv.fr/info-coronavirus.html>